

«La vérité sur le limogeage du YCP orchestré par la Municipalité de Porcheville après 60 ans d'existence sans anicroche»

**En réponse à l'article publié dans le courrier de Mantes le 31/07/13
«La Mairie accusée de couler le YCP»**

Amis Porchevillois, on ne vous a peut-être pas tout dit ... ces 5 dernières années en quelques mots

Lors de l'Assemblée Générale du YCP de Février 2008 (CR déposé en préfecture), Mr L alors ancien président du YCP et conjoint de Mme L 1^{er} adjointe, demande à ce que le YCP ne sollicite plus de subvention à la Municipalité, les subventions sont alors réduites pour 2008 et le président du YCP mettra définitivement fin à toute demande de subventions de la municipalité par courrier du 6 février 2009.

→ La fin des subventions au YCP est une demande de la Municipalité officialisée par son Président.

En complément du site administré par le Club <http://asso.ffv.fr/voile-porcheville/>, de nombreux articles et rapports d'activité (Journée portes ouvertes, Fêtes du Nautisme...) sont régulièrement soumis à la municipalité pour publication dans le Porcheville Mag, aucune proposition ne sera jamais relayée ni publiée, sans aucune justification.

→ A aucun moment la municipalité n'a contribué à promouvoir les activités de l'association YCP depuis 2008.

Le 22 Novembre 2010, Mr M adjoint aux sports et aux associations, nous fait part du projet de réagencement des locaux jusqu'alors utilisés exclusivement par le YCP pour les partager avec d'autres associations ; il nous est demandé de libérer le 1^{er} étage le temps des travaux, étant entendu qu'à l'issue de ceux-ci un bureau nous serait attribué au 1^{er} étage, l'occupation du garage et partie des hangars nous restant acquise. Les membres du YCP décelant alors l'opportunité de dynamiser le club n'a émis aucune résistance, accueillant cette restructuration avec enthousiasme.

→ Nous avons eu la faiblesse de croire aux belles promesses, les pêcheurs ne sont jamais venus, la dilapidation des équipements du skate park et mort du club de Skate-board qui s'ensuivit après seulement quelques mois de cohabitation aurait peut-être dû nous alerter. En dépit de la gêne occasionnée par les travaux, le YCP a poursuivi ses activités dans le plus pur esprit marin, le comportement de ses membres demeure irréprochable.

Après 2 ans de travaux et après nous être mis en conformité avec les normes de sécurité à la demande de la municipalité, nous sollicitons par courrier (doc joint du 20/11/2012) la réintégration des locaux désormais communs et souhaitons prendre connaissance des règles de vie communes pour tenter de reprendre des activités normales.

Pour réponse, Mr le maire nous convoque le 17 Janvier 2012 pour nous notifier la fin du YCP, fin qui nous sera confirmée par écrit (doc joint du 14/02/2013) nous ordonnant de libérer les lieux au plus tard le 30 Juin 2013.

- ➔ **Mr le Maire semble oublier ses propos du 17 Janvier «*décision a été prise par le conseil municipal il y a 2 ans ... le club de voile sera fermé*» suivis des écrits «*Je vous demande de bien vouloir restituer ce local, libéré de tout matériel et d'évacuer les bateaux stationnés sous le hangar extérieur pour le 30 Juin 2013*» du 14 Février alors en totale contradiction avec les propos publiés dans le journal de Mantes du 31 Juillet dernier «*La Mairie n'a d'ailleurs jamais demandé au club de quitter les lieux*»**

Résignés à devoir quitter les lieux sans aucune réticence et désormais à la recherche de nouveaux locaux d'accueil, dans le but de nous organiser pour notre déménagement, nous procédons alors avec l'ensemble des membres du YCP au grand jour et à la vue de tous le 24 Mars au nettoyage et à l'inventaire de l'ensemble de notre matériel.

Quelle ne fut pas notre surprise d'être convoqués dans les jours qui suivirent le 27 Mars (les membres du bureau du YCP et notre Président) par Mr M adjoint aux sports et aux associations et Mr C Directeur des sports pour nous ordonner de quitter les lieux en cédant une partie du matériel nautique appartenant au YCP, ordre accompagné de menaces de changer les serrures des locaux pour nous en interdire l'accès.

- ➔ **Cette menace d'interdiction d'accès et de séquestre de notre matériel mise à exécution immédiatement dès le 30 mars condamne irrémédiablement toute poursuite de nos activités et volonté de déménagement.**
- ➔ **Aucun accès n'as été remis à notre Président contrairement aux propos de Mr l'Adjoint aux sport et aux associations publiés dans le journal de Mantes le 31 Juillet dernier « un badge étant remis à chaque Président responsable accès qui ne leur est pas interdit, comme dans toutes les associations »**

Victimes du vol de l'ensemble des moteurs du YCP en décembre dernier (les circonstances du vol demeurent troublantes puisque l'alarme avait été préalablement débranchée depuis l'étage désormais commun suite aux travaux) et craignant désormais pour le matériel appartenant à l'association laissé dans le garage et sous les hangars hors de notre contrôle, sur recommandation de notre conseil juridique et assureur, un constat d'huissier est dressé le 29 Mai pour constater la présence sur site du matériel préalablement inventorié et établir l'acte de séquestration et d'interdiction d'accès aux locaux.

Début Juillet, toujours sans accès depuis 3 mois, l'échéance du 30 juin désormais dépassée, notre assureur conseil juridique s'adresse à Mr le Maire de Porcheville (doc joint du 06/07/13) pour dénoncer la situation de blocage et demande l'accès aux locaux afin de permettre à l'association YCP de récupérer ses bateaux et son matériel afin d'organiser un déménagement. Cette demande restera sans aucune réponse puisque ...

- ➔ **Par un courrier envoyé à notre conseil juridique par le Président du YCP, sans aucune information préalable, à l'insu de tous les membres de l'association et en contradiction avec les intérêts de celle-ci, la municipalité obtient miraculeusement la fin de notre requête juridique.**
- ➔ **Sans commentaire, nous n'osons imaginer la pression qu'a dû subir notre Cher Président pour être contraint d'agir de la sorte: Une véritable opération de destruction du YCP savamment orchestrée.**

Devant cette situation Abracadabrantisque digne d'un David contre Goliath et face à une Municipalité bien loin de promouvoir la vie associative du YCP, les Membres de l'association du YCP tiennent à faire savoir aux Porchevillois :

- ➔ Si la municipalité de Porcheville ne reconnaît désormais plus le YCP après 60 ans d'existence sans anicroche, c'est bien peu de reconnaissance pour un Club qui s'autogère depuis plusieurs années sans aucune subvention de la part de la municipalité.
- ➔ La pratique de la voile demeure une activité difficile à pérenniser et ce dans tous les clubs Français, le site de Porcheville est un site magnifique apprécié de tous les gens qui sont venus y naviguer, c'est à contrecœur qu'en dépit d'avoir accepté de partager les locaux que nous occupions à Porcheville, nous nous voyons désormais contraints de quitter le site.
- ➔ Quoiqu'il ait pu être dit et quelle qu'ait été l'origine de son financement (fonds propres, cotisations, subventions municipales, départementales, CDV, Fédération Française de Voile) l'ensemble de tout le matériel et de tous les bateaux détenus par l'association YCP n'appartient pas à la municipalité mais à l'association du YCP.
- ➔ L'association du YCP a toujours géré ses affaires dans le plus strict respect des lois et avec pour seul objectif le développement et le suivi de ses activités nautiques. Son administration rigoureuse est en mesure de prouver et présenter toutes les factures, titres de propriété pour l'ensemble de tout le matériel et de tous les bateaux qu'elle détient (matériel actuellement séquestré).
- ➔ Bien loin d'une politique de développement d'association, le seul objectif de votre municipalité semble bien de faire disparaître le YCP en évinçant les membres ne résidant pas à Porcheville et en récupérant par voie de fait les biens de l'association au total mépris du code civil et du droit Français.
- ➔ Aucune dissolution de notre Association n'est à l'ordre du jour, aucune désaffection de l'activité n'est à déplorer parmi les membres, les propos de notre Président publiés dans le courrier de Mantes de juillet dernier «... *doutant de l'avenir du Club de voile qui de lui-même meurt à petit feu* » ressemblent d'avantage à la voix et aux souhaits d'une municipalité.
- ➔ Nous, l'ensemble de tous les membres du YCP à l'exception de son Président contraint à l'isolement, revendiquons le seul droit d'exister et défendrons jusqu'au bout les intérêts de l'association du YCP pour faire valoir notre droit à la mémoire des Porchevillois et de tous ceux ,fondateurs, dirigeants et adhérents qui se sont investis depuis 60 ans pour créer et faire prospérer cette association jusqu'à aujourd'hui.

L'ensemble des membres du YCP (à l'exception de son Président)